Message du 18 avril 2018 à 17 h 17

Bonjour.
Je constate que le dossier n'est pas accessible en ligne.
Merci d'en rétablir l'accès afin que la procédure soit valide pour ceux qui ne peuvent se rendre en mairie pour le consuler préalablement à avis.

Cordialement

Message du 25 avril 2018 à 21 h 45

Bonjour Monsieur le Préfet,

Le dossier utile à l'enquête publique vient seulement d'être rendu accessible ce jour (25 avril 2018) sur le site du gouvernement : Je vous demande donc, s'il vous plait, de décaler la date de fin d'enquête publique afin de laisser le temps aux riverains de prendre connaissance du dossier comme la loi l'envisage par cette enquête.

Le projet MAVIME SARL présente un grand nombre de dangers, de risques et d'inconvénients avec pour unique bénéfice la sécurisation de l'emploi des enfants des agriculteurs concernés.(cf préambule IC12332 rapport studéis).

Habitant au n°13 de la rue Hénault à Sempy, inutile d'attendre l'issue du projet pour en connaitre les désagréments immédiats:
- les odeurs déjà infectes en l'absence de vent, ou par vent de Nord.
- le bruit des ventilations dès que l'on se projette vers l'arrière de nos propriétés.
- le blocage de la route régulièrement par les poids-lourds qui peinent à manoeuvrer avant de procéder au balai macabre du transfert des "poulets" vers l'abattoir.
Au delà de la gêne (ma fille est allergique aux pollens et aux poussières) de tous les riverains qui se sont installés dans cette rue ces 10 dernières années et que l'enquête semble minimiser, les données mises à disposition semblent percluses d'erreur et d'approximation voire de candeur.
Par exemple, le rapport Aptisole n'accorde l'absence de réserve pour l'épandage qu'à 2,56ha sur une surface totale de 117ha que Mr Martel (le propriétaire des terrains) consent à utiliser pour l'épandage. L'item de la parcelle M1 mentionne même "épandage interdit.. sauf précautions particulières" dont tout un chacun ne saurait en vérifier le respect. Cette même parcelle M1 étant contingentée comme éligible dans l'annexe 8, on peine à imaginer dans quelles mesures l'aspect économique afférant aux précautions particulières à mettre en place pour l'épandage est traité dans le dossier monté ici par l'exploitant. Comment imaginer qu'un agriculteur puisse prendre la peine de parcourir tous ces kilomètres pour épandre les effluents toxiques alors qu'il lui sera plus simple de le faire sur les 40 petits hectares présents près de son exploitation à Sempy et Humbert. Ce sur-épandage non-contrôlable ajoutera à l'odeur de l'élevage celui des fie ntes de l'ammoniac, par dessus la dégradation des nappes phréatiques déjà identifiées comme saturées par les polluants de type agricole et donc fragiles dans le rapport du MRAE.
Il faut prêter attention au rapport de la MRAE qui décrit de façon précise les risques sanitaires encourus au niveau hydrologique.

Par ailleurs, notre vallée riche d'importants flux migratoires en lien direct avec le bassin ornithologique de la baie de Somme (un des critères forts du refus de l'installation d'éoliennes en 2006), ne présente-t-elle pas une augmentation du risque sanitaire bi-directionnel vis-à-vis de l'Influenza H1N1 ?

Enfin, j'attire encore votre attention sur les risques d'accidents liés à la configuration des infrastructures routières qui ne se prêtent pas à l'augmentation de l'activité en ce lieu.

Monsieur le Préfet, j'en appelle à votre bon sens et vous invite à visiter le village de Sempy pour constater la gêne occasionnée par l'actuelle et déjà trop présente exploitation de 10000 volailles. Est-il raisonnable d'envisager une multiplication de la concentration actuelle par trois au péril d'un éco-système local fragile et de riverains bien présents, y compris des enfants en bas-âge, pour conforter 2 emplois qui n'apporteront rien au village et encore à la vallée sinon des désagréments.

Tout ceci pour pousser l'aviculture encore plus bas en transportant des volailles de piètre qualité (que l'exploitant lui-même ne consomme pas) vers des destinations lointaines, en opposition totale au développement durable.

J'espère avoir su faire état de mon inquiétude de façon pragmatique sans y avoir mêler l'émotion d'un riverain, étant ici davantage amoureux de mon éco-système que soucieux de la valeur de mon bien immobilier.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez porté à mon message.

Bien cordialement,

Message du 10 mai 2018 à 13 h

Bonjour,

Je tenais à vous remercier pour l'extension de la période d'enquête publique de 15j. Cela permet aux habitants de prendre le temps de s'informer. Il manque l'avis de la MRAE au dossier mis à disposition sur le site. Initialement présent, cet avis semble primordial à l'éclairage de nos concitoyens sur les risques d'ordre environnemental.
Par ailleurs, bien qu'avertie, la mairie d'Humbert ne semble pas avoir réalisé l'affichage de l'avis d'enquête publique.

Je reviens sur différentes informations qui m'ont été rapportées et pour lesquelles je m'inquiète :
- intoxication de bovins dont l'origine (l'élevage avicole) a été démontrée par l'expertise judiciaire : ce qui a imposé à l'exploitant (Mdme Martel) de faire poser un filet : régulièrement l'entretien des filets prêtes à rappel à la loi.
A noter que cette intoxication n'est pas exclusive aux bovins et que l'intensification de l'élevage augmente le risque de contamination des humains.
>> Nous nous battrons pour que le même type de filtre soient imposés pour l'ensemble de l'installation.
- le bruit des engins de manutention la nuit lors des déchargements/rechargements divers est déjà très gênant pour les riverains et ne laisse planer aucun doute sur ce qu'il adviendrait en cas d'autorisation d'exploitation avec un volume triplé.
- la réserve incendie est située au milieu des bâtiments : ce qui en empêche l'accès si c'est le 1er bâtiment qui brûle.
- le fossé situé à gauche de l'entrée étant légalement "non-déplaçable", et le champ mitoyen n'étant pas à vendre : comment envisage-t-on de régler le problème de circulation lié aux quelques 330 camions et divers tracteurs qui devront s'introduire sur l'exploitation chaque année ?

- l'actuelle exploitation aurait dû faire l'objet de plantation visant à mieux l'intégrer dans le paysage : cela n'a jamais été réalisé bien que l'imposait le précédent dossier (on peut donc douter du suivi correct du nouveau projet)
- L'exploitant agricole voisin va devoir faire abattre un grand nombre de vieux peupliers pour ne pas risquer d'occasionner des dommages aux installations envisagées.

Enfin, il faudra noter que les nombreux "locataires" des rues avoisinantes ne rendront pas d'avis sur cette enquête publique car ils pourront toujours déménager quand la gêne s'installera.

Merci de votre attention,

Bien cordialement,

Message du 11 mai 2018 à 10 h 26

bonjour, je ne comprends pas , le fichier nommé "avis MRAE" n'est plus accessible sur le site.
cordialement

Message du 12 mai 2018 à 12 h

Je suis propriétaire d'une maison située à proximité du poulailler de la famille Martel. Je ne suis pas contre un tel projet et pense que c'est au contraire très bien d'avoir des projets dans le milieu rural. Cependant je m'inquiète fortement des effets de la construction d'un deuxième poulailler: nous allons être victimes de nuisances olfactives, de pollution au détriment de notre santé. De plus nos maisons vont perdre de leur valeur et nos enfants vont en souffrir...
Je vous demande de bien vouloir étudier ces paramètres et de faire en sorte de trouver une solution équitable pour tous. Pourquoi ne pas éloigner ce poulailler des habitations?
Ne peut-on pas veiller à un contrôle très strict et rigoureux de cette installation afin d'éviter les gênes notamment les odeurs et la pollution.
Merci de votre compréhension

Message du 23 mai 2018 à 11 h 35

Comme l'a très bien expliqué Mme Sophie Marceau, le bien être des poules dans un poulailler industriel n'existe pas. Condamnées à pondre dans le noir jusqu'à leur mort. Et comment évacuer toutes ces fientes et ces poussières qui sortent de ce poulailler sans porter préjudice à la qualité de l'air que respire les riverains! Ne donner pas l' autorisation de cette nouvelle construction pour le bien être des poules et des hommes.

Message du 31 mai 2018 à 18 h 46

Bonsoir.
Vu qu'il y a une contrainte forte au niveau de la protection incendie de l'exploitation actuelle et de la future exploitation, il serait souhaitable de demander les rapports des services incendie des années passées quant à la viabilité opérationnelle de la borne incendie située près de l'exploitation. En effet, il nous a systématiquement été rapporté qu'elle ne délivre pas un débit suffisant, malgré son alimentation par un surpresseur. Cependant, des chiffres de débit et pression permettrait de quantifier ce problème rendant la borne non exploitable en cas de sinistre.
Encore merci pour votre écoute constructive.
Bien à vous.

Message du 31 mai 2018 à 20 h 07

Bonjour,

Je suis chargé de déposer l'intervention à l'enquête publique visée en objet mais je ne vois pas comment joindre de pièces à ce message. C'est étrange de n'avoir prévu qu'un lien vers ce champ "commentaires". Comment voulez-vous rédiger une intervention étayée dans ce cadre si restreint.

J'avais également une pièce annexe à joindre. Je vais donc tenter d'envoyer l'intervention et sa pièce en utilisant l'adresse de messagerie suivante (bureau de la réglementation) : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr
Merci de la rechercher le cas échéant.

Message du 31 mai 2018 à 23 h 17

Je suis riverain de cette exploitation déjà existante d'environ 20 000 poulets qui engendre des nuisances olfactives assez désagréable lorsque vous recevez du monde ou même dans la vie de tous les jours ... Le fait d'avoir une porcherie à côté est également une nuisance supplémentaire. Je pense qu'ajouter un bâtiment 2 fois plus grand que celui existant serait le désagrément de trop pour nous riverain. Je comprends tout à fait la raison agricole ainsi que le besoin de chacun de travailler mais ailleurs sans riverain serait peut-être plus approprié. Par ailleurs je tiens à attirer votre attention sur les rejets très important d'amoniac pour la santé de nos enfants. Un agriculteur voisin dit même avoir eu plusieurs bêtes intoxiqué par la salmonelle ce qui a engendré la mort de ces bestiaux. Je pense que notre réticence est légitime sachant que nous sommes déjà "bien servit" niveau exploitation agricole.
Cordialement.